



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TRAFIC D'ENFANTS AU SRI LANKA : LES VICTIMES DEMANDENT UNE AIDE IMMÉDIATE POUR TROUVER LEUR ORIGINE

Veillez respecter le délai de blocage : 27 février 2020 à 10 heures

Pendant des décennies, les autorités suisses ont toléré et même permis le trafic d'enfants du Sri Lanka. Une analyse historique réalisée à la demande de l'Office fédéral de la justice le confirme aujourd'hui officiellement.

« Ce rapport scientifique est un premier pas vers l'examen et la reconnaissance de la douleur de toute une génération d'enfants et de leurs familles », déclare Sarah Ineichen Présidente de l'association Back to the Roots. « Nous attendons des autorités suisses qu'elles nous présentent des excuses pour les injustices commises et qu'elles nous aident à trouver nos racines. »

Le rapport de la ZHAW (Haute école de sciences appliquées de Zürich), intitulé « Adoptions d'enfants du Sri Lanka en Suisse 1973-1997 », dresse une liste exhaustive des erreurs commises dans les pratiques d'adoption des années 70 à 90 en Suisse. Les autorités ont constaté pendant des années un trafic d'enfants du Sri Lanka vers la Suisse.

L'analyse scientifique montre que les données erronées ont un système

Back to the Roots, le groupe représentant les intérêts des adoptés sri-lankais en Suisse, est régulièrement informé par les adoptés que des documents importants manquent dans leurs dossiers ou que des données ont été falsifiées. Le rapport de la ZHAW « Adoptions d'enfants du Sri Lanka en Suisse 1973-1997 » illustre maintenant en détail les fautes commises par les autorités et montre toute la dimension systématique : aucun dossier examiné dans le canton de Saint-Gall n'était conforme aux prescriptions légales. À Genève, il manquait à tous les dossiers examinés les déclarations de consentement certifiées conformes des parents biologiques. Dans le canton de Berne également, les dossiers présentaient de graves lacunes.

Dans l'ensemble il apparaît clairement que **l'on recherchait des enfants pour des parents et non des parents pour des enfants.**

Les adoptés accueillent le rapport avec satisfaction

Les connaissances sur l'acquisition et le placement de ces enfants sont difficiles à assimiler pour les personnes concernées. « Le non-respect manifeste des lois en vigueur m'a choqué », me dit Sarah Andres, adoptée au Sri Lanka en 1985.

Souvent, les adoptés concernés ne savent pas quelles étaient les circonstances réelles de leur adoption, ni les raisons pour lesquelles ils ont été séparés de leur mère biologique et de leur famille et placés auprès de parents adoptifs. C'est une lourde charge. Sarah Jaques a été adoptée dans l'une des fermes à bébés décrites dans le rapport : « Les données contenues dans mes documents d'adoption sont falsifiées : toutes les naissances dans cet hôpital ont été soigneusement enregistrées, mais je n'ai pas trouvé mon dossier. »

Malgré cela, Back to the Roots accueille le rapport avec satisfaction, car les autorités commencent à prendre leurs responsabilités. Il donne un aperçu différencié de la traite des enfants et montre l'ampleur et l'urgence du soutien nécessaire de la Confédération et des cantons.

Le droit à une identité propre est violé

La des Nations unies sur les droits de l'enfant de 1989 garantit à tous les enfants le droit à une identité propre. Sarah Ineichen considère clairement que la Confédération et les cantons ont un devoir à cet égard. « Les autorités doivent publier nos documents et nous soutenir et nous

accompagner dans la recherche et la réunification avec nos familles biologiques. » Elle demande la mise en place d'un service spécialisé indépendant afin que les personnes concernées puissent revendiquer leur droit à une identité propre.

Back to the Roots expose des revendications concrètes au Conseil fédéral :

1. Les processus d'adoption passés doivent être analysés dans toute la Suisse

Avec le postulat Ruiz, le Conseil national a chargé le Conseil fédéral de se pencher sur le passé. Les pratiques en matière d'adoption de trois cantons et le rôle des cellules fédérales ont été étudiés scientifiquement dans le rapport de la ZHAW. Ce travail doit être étendu à tous les cantons et à toutes les agences d'adoption. À l'avenir, le suivi devra être supervisé par un comité d'experts indépendants.

2. L'injustice identifiée doit être publiquement reconnue et une réparation doit être garantie

Les cantons n'ont pas suffisamment exercé leur devoir de surveillance, les lois et règlements en vigueur pour la protection des enfants n'ont pas été appliqués ou ont été appliqués de manière insuffisante. La Confédération et les cantons doivent le reconnaître publiquement et garantir la réparation.

3. La législation en vigueur en matière d'adoption et les procédures actuelles doivent être contrôlées

Les erreurs du passé ne doivent pas se reproduire. L'impact de l'adoption sur les enfants et leurs parents biologiques doit être mieux étudié scientifiquement. L'intérêt et le bien de l'enfant doivent être au centre de toutes les procédures et de toutes les bases juridiques.

4. Les adoptés doivent être aidés dans leur recherche d'origine en Suisse et au Sri Lanka.

Les documents d'adoption en Suisse doivent être rendus plus accessibles aux personnes concernées. Des services de recherche fiables doivent être mis en place pour les enquêtes au Sri Lanka. La recherche d'origine doit être gratuite pour les personnes adoptées. Les personnes concernées doivent être assistées par un service spécialisé indépendant dans le processus de recherche de l'origine et accompagnées psychologiquement.

5. Les mères au Sri Lanka doivent être soutenues pour la recherche de leurs enfants

Les adoptés ont été abandonnés par leurs mères biologiques au Sri Lanka en raison de fortes pressions sociales ou économiques. Dans certains cas, les enfants ont été volés ou ont disparus via un réseau organisé.

Les mères n'ont pas été suffisamment protégées contre l'exploitation. Elles doivent être informées de ce qui s'est passé et des moyens de retrouver leurs enfants. Des tests ADN doivent être fournis aux adoptés et aux mères qui recherchent. Pour beaucoup, les tests ADN sont la seule façon de trouver des membres de la famille.

Contact pour les questions des médias :

Sarah Ineichen, présidente de Back to the Roots, sarah@backtotheroots.net, +41 76 373 79 23.

Réactions directes de personnes concernées au sujet de ce rapport :

<https://backtotheroots.net/nos-projets/mm-zhaw/?lang=fr>

Matériel photo :

<https://backtotheroots.net/medias/download/?lang=fr>